



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, arrêté N°3/2020/0160/167/170 prol. du 14 avril 2023, et en vertu de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, la SA BERGERAT MONNOYEUR a obtenu une prolongation de l'autorisation 3/2020/0160/167 pour:

Installer et exploiter une aire de lavage à ciel ouvert pour nettoyage sous haute pression dans un hall industriel dénommé 'CATERPILLAR' à Ehlinge, 4A, Zone d'Activité am Brill, numéro cadastral 608/1754, section E d'Ehlinge

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours peut être introduit auprès du Tribunal Administratif.

Reckange-sur-Mess, le 26 avril 2023.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MULLER
Bourgmestre




Savas KOROGLANOGLU
Secrétaire communal

28.04.2023 – 07.06.2023
3-2023-006-AUT-PROL-ITM

www.reckange.lu